

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 mai 2017**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le 31 mai à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL – Christian CORVELLER - Hervé GUILLOUX - Kathleen ELLIS - Patrick NINAT – Serge MICHEL – Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Noël LUDE

### **PROCURATIONS :**

Nolwenn BURLLOT à Jean-Paul LE BOËDEC  
Annick TURMEL à Réjane BOSCHER  
Michèle FRANCOIS à Alain ROLLAND  
Myriam DAVID à Annick LE MEHAUTE  
Tomaszh TROCHOWSKI à Daniel CORNEE  
Cécile LEFRESNE à Noël LUDE

**Secrétaire de séance :** Hervé GUILLOUX

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**- Séance du 31 mai 2017 -  
ORDRE DU JOUR**

### **Préambule :**

**Hommage à Gérard LE GOÏC, Conseiller Municipal, qui nous a quitté le 22 mai 2017**

### **Affaires générales**

I - Etablissement de la liste annuelle des jurés de la cours d'assises des Côtes d'Armor pour l'année 2018 par tirage au sort

### **Finances - budgets**

II - Décision modificative - Budget annexe de l'assainissement - Approbation

III - Détermination de la participation aux charges dans le cadre de la mise à disposition de bureaux à l'association TREMA-Esprit FASLAB - Approbation

IV - Soutien à une programmation culturelle dédiée aux jeunes des écoles de la Commune de Rostrenen proposée par la « Maison des Lycéens » (MDL), association d'élèves du Lycée Rosa Parks - Approbation

V - Subvention de fonctionnement pour un enfant résidant à Rostrenen scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de Saint-Nicolas du Pélem – Approbation

### **Marchés Publics et financement des opérations**

VI - Convention relative à la réalisation par la commune de ROSTRENEN de travaux sur mandat pour le compte du Département des Côtes d'Armor – Autorisation donnée au Maire de signer la convention

VII - Présentation des études de l'Avant-Projet Définitif de rénovation de la Salle des Fêtes Guillaume Le Caroff

### **Urbanisme**

VIII - Autorisation donnée au Maire de déposer le permis de construire relatif à la rénovation - extension de la Salle des Fêtes Guillaume Le Caroff

IX - Acquisition de terrain départemental dans le cadre des aménagements de la RN 164 et la création d'une zone d'activités - Approbation

## **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

X - Rapport d'information – Décisions du Maire - Délégation au sens de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **INFORMATIONS**

- Tableaux de la tenue des bureaux de vote des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 + scrutateurs

### **QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h00 par son président, Monsieur le Maire.

En ouverture de séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Alain ROLLAND.

### **Hommage à Gérard LE GOÏC**

Alain ROLLAND :

Mesdames et Messieurs, chers collègues : en ce début de séance, nous avons souhaité rendre hommage à Monsieur Gérard LE GOÏC.

C'est avec une grande émotion et une profonde tristesse que nous avons appris, le 22 mai dernier, le décès brutal à l'âge de 60 ans, de notre collègue et ami Gérard LE GOÏC.

Comme vous tous ici, j'ai été personnellement très affecté par son décès car c'était un ami de longue date.

J'ai partagé avec Gérard plusieurs campagnes électorales : Municipales bien sûr mais aussi cantonales, régionales, législatives au cours desquelles nous soutenions ensemble les candidats de notre famille politique. Nous avons passé de bons moments ensemble ; que de bons souvenirs...

Au niveau municipal, Gérard avait exercé un premier mandat de conseiller de 2001 à 2008, puis après avoir observé un break, il siégeait à nouveau au conseil depuis mars 2014.

Epris de justice et de solidarité, respectueux des autres, attaché à ses valeurs, ses qualités humaines étaient appréciées de tous.

Au-delà de son départ, sa chaleur humaine, sa sincérité, sa loyauté, peuvent encore utilement inspirer notre engagement d'élu. La vie politique en effet, dans son sens le plus noble, a tellement besoin d'hommes à l'image de Gérard qui s'engagent par humanisme, par altruisme au service des autres.

Au nom du Conseil Municipal, nous adressons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances ainsi que toute notre amitié. Nous disons à son épouse et à ses enfants que nous n'oublierons pas Gérard.

A présent, je vous invite à observer quelques instants de silence à sa mémoire.

Après avoir donné lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Président propose une suspension de séance pour permettre à chacun de s'exprimer sur un sujet prévu à l'ordre du jour. Aucune observation n'est proposée.

Hervé GUILLOUX est élu secrétaire de séance.

#### **Objet**

**Etablissement de la liste annuelle des jurés de la cours d'assises des Côtes d'Armor pour l'année 2018 par tirage au sort**

En application des dispositions de l'article 16 de la loi du 28 juillet 1978 (Journal Officiel du 29 juillet) portant modification des articles 260 et 261 du Code de Procédure Pénale,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au tirage au sort parmi les personnes inscrites sur la liste électorale de Rostrenen ayant atteint l'âge de 23 ans au 31 décembre 2017.

Il s'agit de tirer au sort 9 personnes.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir procédé au tirage au sort,  
DECLARE :

- approuver la liste des personnes suivantes tirées au sort pour assister aux jurys d'assises en 2018 :

N°	Nom et prénom	Nom Jeune Fille	Date naissance	Adresse
1	BERNE Pierre-Henry		23/09/1987	9 Rue Jules Ferry 22110 ROSTRENEN
2	COADIC Eric		11/06/1960	49 Avenue Albert Torqueau 22110 ROSTRENEN
3	FEROC Jean-Yves		29/04/1953	25 Avenue Albert Torqueau 22110 ROSTRENEN
4	LE FLOCH André		23/05/1943	1 rue de Kerlan 22110 ROSTRENEN
5	LE GUELLEC Estelle	LEFEBVRE	18/04/1983	13 rue Chamailard 22110 ROSTRENEN
6	LE JOUANT Eliane	LE LAMER	31/10/1946	3 rue de Cornouaille 22110 ROSTRENEN
7	MARTINEZ Nelly		13/05/1969	21 Cité du Manoir 22110 ROSTRENEN
8	OGER Anita		12/08/1962	9 rue de la Croix-Julou 22110 ROSTRENEN
9	TABURET Martine		27/06/1956	Ar Sal 22110 ROSTRENEN

**Objet**  
**Décision modificative - Budget annexe de l'assainissement -**  
**Approbation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2017 portant, notamment, approbation du budget annexe de l'assainissement,

Suite à une erreur technique de reprise du résultat d'investissement de l'année 2016, il convient de revoir l'équilibre du budget de la manière suivante :

### Section d'investissement

Dépenses	Recettes
2315-28 : Travaux sur stations d'épurations : + 9 726,83 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement : + 9 726,83 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- d'approuver la décision modificative du budget annexe de l'assainissement de l'année 2017 telle que décrite ci-dessus.

### VOTE

<b>Pour</b>	<b>19</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	<b>3</b> : Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE

### Objet

**Détermination de la participation aux charges dans le cadre de la mise à disposition de bureaux à l'association TREMA-Esprit FASLAB -**  
**Approbation**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition de locaux (2 bureaux au 1<sup>er</sup> étage du 13 rue Abbé Gibert) a été signée au profit de l'association TREMA-Esprit FASLAB qui développe la pédagogie de l'utilisation du numérique auprès des plus jeunes.

Le prix de la mise à disposition correspondant à une participation aux charges annuelles proposé est de 260 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce prix.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- d'approuver le prix de la mise à disposition des locaux de 2 bureaux à l'étage correspondant à une participation aux charges annuelles proposé est de 260 €.

## VOTE

### Approbation à l'unanimité des membres présents

<b>Pour</b>	<b>22</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

### Objet

**Soutien à une programmation culturelle dédiée aux jeunes des écoles de la Commune de Rostrenen proposée par la «Maison des Lycéens» (MDL), association d'élèves du Lycée Rosa Parks - Approbation**

Monsieur Le Maire expose que l'association «Maison des Lycéens» du Lycée Rosa Parks, en partenariat avec «Prométhée Production et la Compagnie de la Grotte», souhaite mettre en place une programmation culturelle dédiée aux établissements scolaires de Rostrenen lors de la semaine du 12 au 16 juin 2017.

Cette programmation est proposée gratuitement aux établissements scolaires de Rostrenen et comprend :

- Un spectacle sur les Contes et Légendes des Pays Celtes,
- Un atelier de découverte de «l'arrière du décor», comment faire de la quadraphonie, comment gérer les lumières, comment créer un scénario et un décor, etc...,
- Un retour sur expérience auprès des enfants et adolescents deux semaines après la programmation.

Une représentation «grand public» aura lieu le vendredi 16 juin en soirée et sera payante au prix de 10 € la place.

Avec un budget estimé à 4 105 €, les dépenses et recettes sont prévues comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Son et lumière	2 705 €	Représentation publique (10 € x 50 personnes)	500 €
Pyrotechnique	600 €	Sponsors	1 745 €
Captation	400 €	Commune de Rostrenen	360 €
Repas bénévoles	400 €	CCKB	500 €
		Département	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 105 €</b>		<b>4 105 €</b>

M. Le Maire propose d'encourager cette initiative en accordant une subvention de 360 € à la Maison des Lycéens du Lycée Rosa Parks.

La Commune mettra également à disposition la salle des fêtes gracieusement du 12 au 16 juin 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de de 360 € à la Maison des Lycéens du Lycée Rosa Parks.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- d'allouer 360 € à l'association la Maison des Lycéens du Lycée Rosa Parks au titre de la programmation culturelle telle qu'elle est décrite dans la présente délibération ;
- de mettre à disposition gracieusement la salle des fêtes pendant la programmation du 12 au 16 juin 2017.

**VOTE**

**Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>22</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

**Objet**

**Subvention de fonctionnement pour un enfant résidant à Rostrenen scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de Saint-Nicolas du Pélem – Approbation**

Monsieur Le Maire fait savoir que dans le cadre de la scolarisation obligatoire d'une enfant résidant à Rostrenen dans la Classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de Saint-Nicolas-du-Pélem, il est demandé à la commune de Rostrenen de participer aux frais de fonctionnement de cette élève à hauteur de 599,91 € pour l'année scolaire 2016/2017.

Il est demandé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 599,91 € pour la scolarisation d'une élève de Rostrenen à la classe ULIS de Saint-Nicolas-du-Pélem.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- de verser une subvention d'un montant de 599,91 € pour la scolarisation d'une élève de Rostrenen à la classe ULIS de Saint-Nicolas-du-Pélem pour l'année scolaire 2016/2017. Cette subvention sera versée à la Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem.



## VOTE

### Approbation à l'unanimité des membres présents

<b>Pour</b>	<b>22</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

### Objet

#### Convention relative à la réalisation par la commune de ROSTRENEN de travaux sur mandat pour le compte du Département des Côtes d'Armor – Autorisation donnée au Maire de signer la convention

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité du Bourg de Bonen sur la RD n° 23, Monsieur Le Maire expose que pour des raisons pratiques, il convient que la commune de ROSTRENEN réalise les travaux de couche de roulement pour le compte du Département afin de n'avoir qu'une entreprise référente.

Par conséquent, il convient de procéder à une opération sous-mandat.

Vu la convention d'occupation du Domaine Public routier départemental relative à l'aménagement et à l'entretien par la commune de Rostrenen d'équipements de voiries sur la RD n° 23, Bourg de Bonen,

La commune de ROSTRENEN s'engage à réaliser pour le compte du Département, les travaux suivants :

- Réalisation de la couche de roulement sur le tronçon de la RD n° 23 dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité au Bourg de Bonen.

En contrepartie financière, le Département versera une somme estimée sur la base du dossier définitif et correspondra à une couche de roulement en enrobés de 6 cm d'épaisseur, sur une largeur de 5,50 m, calculée sur la base du marché départemental d'enrobés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à signer la convention de mandat avec le Président du Conseil Départemental.

Daniel CORNEE précise que globalement les Bonenois sont satisfaits des aménagements car ils répondent aux exigences du milieu rural.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Le Maire a signé la convention de mandat relative aux aménagements de sécurité au Bourg de Bonen (RD n° 23) et à l'entretien d'équipements de voirie sous mandat pour le compte du Département avec le Président du Conseil Départemental.

### **VOTE**

#### **Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>22</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

### **Objet**

#### **Présentation des études de l'Avant-Projet Définitif de rénovation de la Salle des Fêtes Guillaume Le Caroff**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les plans de l'avant-projet définitif du projet de rénovation de la Salle des Fêtes Guillaume Le Caroff.

L'enveloppe de travaux allouée est toujours fixée à 1 000 000 € HT (hors aménagement extérieur).

Il est proposé au Conseil Municipal, de valider cet Avant-Projet Définitif

Cette validation amenant automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études de détail, le mandat pour déposer le permis de construire et pour préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- de valider l'Avant-Projet Définitif du projet de rénovation de la Salle des Fêtes Guillaume Le Caroff.

### **VOTE**

#### **Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>22</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

**Objet**  
**Autorisation donnée au Maire de déposer le permis de construire relatif à la**  
**rénovation - extension de la Salle des Fêtes Guillaume Le Caroff**

M. Le Maire fait savoir que le Pays de Guingamp, service chargé de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, sollicite la transmission d'une délibération du Conseil Municipal approuvant les travaux de rénovation-extension de la Salle des Fêtes Guillaume Le Caroff en vue du dépôt du permis de construire de l'opération.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- d'autoriser M. Le Maire à l'effet de signer la demande de permis de construire correspondante et tous les actes se rapportant à cette opération.

**VOTE**  
**Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>22</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

**Objet**  
**Acquisition de terrain départemental dans le cadre des aménagements de la**  
**RN 164 et la création d'une zone d'activités**  
**Approbation**

Dans le cadre de l'aménagement de la RN 164 de mise à 2 x 2 voies et la création d'une future zone d'activités, nous avons sollicité le Département pour l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée en section BB n° 110 (voie verte) afin de permettre la sécurisation de la sortie de la future zone.

Le Département, nous propose une cession au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des Domaines. Pour indication, la surface serait de l'ordre de 300 m<sup>2</sup>.

La surface définitive sera déterminée par un géomètre qui sera aux frais de la commune

L'acte de cession sera réalisé par les services du Département.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conditions de la cession d'une partie de la parcelle BB n° 110 par le Département.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle BB n° 110 au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup>. La surface définitive sera déterminée après l'intervention d'un géomètre qui sera à la charge de la commune.

L'acte administratif sera réalisé par les services du Département.

### **VOTE**

#### **Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>22</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

#### **Rapport d'information – Décisions du Maire - Délégation au sens de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

##### **Décision n° 5/2017 :**

Signature d'un contrat pour une mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre des travaux de rénovation de la Salle des Fêtes Guillaume Le Caroff pour la somme de 3 276 € T.T.C.

##### **Décision n° 6/2017 :**

Signature d'un contrat pour une mission de Contrôle Technique dans le cadre des travaux de la Salle des Fêtes Guillaume Le Caroff pour la somme de 5 904 € T.T.C. Les éléments de mission retenus sont :

- L+LE+SEI+HAND+ATTAXES+PS+CONSUEL

##### **Décision n° 7/2017 :**

Aménagement du Bourg de Bonen - Travaux d'aménagement de sécurité et de voirie sur RD n° 23 - Avenant n° 1 suite à des travaux supplémentaires et quelques moins-values. Le montant initial du marché initial était de 119 493,78 € T.T.C. Le montant de l'avenant en plus-value est de 12 201,36 € T.T.C, ce qui ramène le montant du marché à 131 695,14 € T.T.C, soit + 10,21 %.

##### **Décision n° 8/2017 :**

Dans le cadre du groupement de commande de Rostrenen, le programme de voirie 2017 a été attribué de la manière suivante :

- Lot n° 1 Enrobé attribué à EIFFAGE pour un montant de 74 076,32 € T.T.C. (y compris tranche optionnelle)
- Lot n° 2 Bicouche-PATA attribué à EIFFAGE pour un montant de 31 845,54 € T.T.C. (y compris tranche optionnelle).

### **INFORMATIONS :**

- France 3 sera présent à Rostrenen les soirs des élections législatives au Centre-Ville,
- Nous allons répondre à l'appel à projet sur la redynamisation des Centres Villes sur le volet études.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Raymond GELEOC pose la question de l'entretien du rond-point de Lan Ogé : Est-ce que vous comptez faire quelque chose ?

M. le Maire : Nous avons eu plusieurs réunions avec la DIRO, mais on ne voit rien venir. Apparemment une nouvelle convention devait nous parvenir, mais nous n'avons rien reçu.

Albert REGAN : Si cela est possible, en lien avec la mise en sécurité de la DIRO, les services techniques passeront la broyeuse, surtout avant les courses de la Pentecôte.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin à la séance du Conseil Municipal à 21h44.